



## La sexualité entre cousin germain

Par **besoinderep**, le **04/06/2009** à **21:56**

Bonjour,

Je demande conseil ici car moi et les droit et loi font deux .

Voilà , j 'ai une relation avec ma cousine germain Pour le moment rien ne c 'est passé sexuellement .

Je suis majeur et elle a 15 ans + .

Nous rencontrons un problème avec un des parents qui serait capable de porter plainte contre moi , je voulais savoir si je suis en tors ou non . Sachant que ma cousine m 'aime et quelle est absolument contre l 'idée de poter plaintes contre moi .

Donc est ce que je risque quelque chose ?

Les 15 ans + sont la majorité sexuel , non ? Donc si il se passerai quelque chose entre elle et moi et que l 'un de ses parent porte plainte , c 'est le parent qui gagnera ou non ?

Merci a tous ceux qui pourront répondre a ces questions avant que une bêtise soit faites de ma part .